



EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

Le Conseil communal de Cheyres-Châbles

Vu

- L'art. 73 al. 2 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ;
- L'arrêté du Conseil d'Etat fixant les émoluments en matière de contrôle des habitants du 16 décembre 1986 ;

Contrôle des habitants	Tarif en CHF
Arrivée d'un ménage, certificat d'établissement (dépôt de papiers en domicile principal)	20.00
Départ, attestation de départ (retrait de papiers)	10.00
Attestation de séjour (avis d'arrivée en résidence secondaire)	20.00
Attestation de domicile personnelle ou Attestation de domicile de famille (couple marié)	10.00
Attestation d'établissement (domicile secondaire dans une autre commune)	10.00
Déclaration et attestation de prise en charge (personnes étrangères)	10.00
Légalisation de signature	25.00
Certificat de vie	gratuit
Autorisation de voyage pour mineurs	gratuit
Décision administrative	50.00
Liste d'adresses pour sociétés locales	10.00
Photocopies noir/blanc pour tiers A4	0.20
Photocopies couleurs pour tiers A4/A3	1.00
Carte d'identité pour personne mineure (tarif cantonal)	35.00
Carte d'identité pour personne majeure (tarif cantonal)	70.00

Ce tarif annule et remplace toute version antérieure.

Approuvé par le Conseil communal le 15 avril 2024.

Au nom du Conseil communal de Cheyres-Châbles

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey



Le Syndic
Fabien Monney